

PRÉSIDENCE  
DE LA  
RÉPUBLIQUE

---

*Service de presse*

**DISCOURS DE M. LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE A RETHEL**  
**MARDI 28 OCTOBRE 2008**

**LES MESURES CLEFS DE LA MOBILISATION POUR L'EMPLOI**

**1) Accélérer la mise en place de Pôle Emploi**

- √ 100 guichets uniques à fin 2008 ; 30% de guichets uniques en mars 2009, 100% de guichets uniques à l'été 2009.
- √ D'ici la fin de l'année, 80% des entretiens relatifs à l'inscription comme demandeur d'emploi et à l'indemnisation réalisés le même jour (contre 65% aujourd'hui). 100% d'entretiens uniques (indemnisation et recherche d'emploi) en septembre 2009.
- √ Un référent unique pour le demandeur d'emploi (placement et indemnisation) à partir de février 2009 dans tous les guichets uniques. Généralisation du référent unique en septembre 2009.
- √ Une nouvelle offre de services de Pôle Emploi aux entreprises couvrant tout le spectre de leurs besoins : de la simple parution de l'offre à la sélection des candidats en passant par l'assistance au recrutement.
- √ Un numéro de téléphone unique et un site Internet unique en janvier 2009.
- √ Une performance du service public de l'emploi évaluée (taux de retour à l'emploi, délai de retour à l'emploi, taux d'accès à un emploi stable, nombre d'offres d'emploi collectées, pourcentage d'offres satisfaites, délai de satisfaction des offres...).
- √ Une mobilisation accrue des opérateurs de placement et d'insertion, qu'ils soient publics ou privés, en complémentarité de Pôle Emploi.

**2) Réduire le nombre d'offres d'emploi non satisfaites**

- √ Toutes les entreprises ayant déposé une offre non satisfaite depuis plus d'un mois seront contactées par un conseiller désigné à cet effet.

### **3) Accompagner le retour vers l'emploi durable des publics les plus fragiles**

- √ Le nombre d'embauches en contrats aidés pour 2009 sera augmenté à 330 000 (soit 100 000 de plus que prévu).
- √ Un entretien de bilan systématique avec le service public de l'emploi, deux mois avant la fin du contrat, afin de préparer « l'après-contrat aidé » et de mettre en œuvre toutes les actions nécessaires, notamment en matière de formation, pour permettre au bénéficiaire de trouver un emploi en entreprise.
- √ Un accompagnement plus précoce des salariés se réinscrivant comme demandeurs d'emploi après un contrat à durée déterminée ou une mission d'intérim : entretien dès leur réinscription avec une proposition systématique à la clef en fonction des besoins (offre d'emploi, action de formation, prestations d'aide à la recherche d'emploi).

### **4) Mobilisation face aux plans sociaux**

- √ Mise en place du fonds stratégique d'investissement pour apporter des fonds propres aux projets de développement des entreprises sur le territoire national. Ce fonds n'a pas vocation à perdre de l'argent ou à retarder des restructurations inéluctables. Mais il permettra d'éviter une contraction du crédit, qui empêcherait la réalisation de projets viables ou mettrait en péril des entreprises saines.
- √ Mobilisation de l'administration centrale comme des services déconcentrés pour anticiper et gérer les restructurations.
- √ Prolongation et extension aux bassins d'emploi en difficultés de l'expérimentation du contrat de transition professionnelle (CTP), qui permet une indemnisation du chômage plus généreuse et pendant une période plus longue, apporte, avant même la fin du préavis de licenciement, un accompagnement intensif vers l'emploi (formation, travail en entreprise, préparation à la recherche d'emploi) et prévoit de fortes incitations (compensation financière en cas de reprise d'emploi moins bien rémunéré, droit au retour en cas d'échec de la période d'essai).
- √ Le gouvernement examinera dans les jours qui viennent dans le cadre d'un dialogue étroit avec les partenaires sociaux l'extension d'un dispositif s'inspirant du CTP.
- √ Mobilisation des opérateurs privés de placement, en complément du service public de l'emploi, pour accompagner les restructurations. Les opérateurs privés de placement seront réunis à cet effet dans les prochains jours par la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et le secrétaire d'Etat chargé de l'emploi.

**5) Trois négociations clefs sont en cours entre les partenaires sociaux pour mieux sécuriser les parcours professionnels et doivent impérativement aboutir avant la fin de l'année. Toutes trois doivent tenir compte du nouveau contexte créé par la crise financière et le ralentissement de l'activité économique.**

- √ Une réforme de la formation professionnelle, gage de mobilité sociale et de réussite des transitions professionnelles. Conformément au document d'orientation transmis en juillet par le gouvernement aux partenaires sociaux, il s'agit de : réorienter les moyens vers les personnes en difficultés (demandeurs d'emploi et salariés les moins qualifiés), garantir la qualité des formations, responsabiliser les entreprises sur les formations qu'elles font suivre à leurs salariés, rendre les financements plus efficaces et plus transparents, organiser une meilleure coopération au niveau régional entre les financeurs (partenaires sociaux, Etat, région).
- √ Une assurance chômage plus juste et plus incitative au retour à l'emploi : attention particulière aux situations de précarité, notamment des jeunes (possibilité, par exemple, d'une indemnité forfaitaire qui pourrait s'imputer sur les droits à venir) ; simplification des filières d'indemnisation (par exemple, filière unique, qui passés six mois de cotisations, permettrait à chacun d'accumuler progressivement des droits) ; de nouveaux mécanismes pour inciter à une reprise plus rapide d'emploi et favoriser l'emploi des seniors.
- √ Une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences pour anticiper les besoins en emploi et en compétences, développer ces dernières, se préparer aux changements technologiques et économiques et gérer les carrières dans une logique de long terme.

**6) Le Président de la République réunira les partenaires sociaux pour une réunion d'agenda social dans les toutes prochaines semaines afin de :**

- √ Faire le point sur l'avancement de leurs négociations.
- √ Examiner toutes les solutions permettant d'encourager l'embauche, de développer les services à la personne (par exemple, avance sur le crédit d'impôt pour les ménages moins favorisés), de lever les obstacles à l'activité dus à des réglementations obsolètes, de permettre à ceux qui le souhaitent de travailler le dimanche, d'accompagner le chômage partiel par une indemnisation plus longue et plus généreuse, de donner les moyens aux PME, en cette période d'incertitudes économiques, de recruter.
- √ Les discussions s'engageront dès à présent entre les ministres concernés et les partenaires sociaux sur ces questions et sur les propositions des syndicats et du patronat.

**7) Le Président de la République réunira jeudi prochain à l'Elysée les préfets et trésoriers payeurs généraux afin de s'assurer que les mesures annoncées pour soutenir l'activité économique et l'emploi seront mises en œuvre immédiatement.**